



Découvertes Gymniques



Nous vous remercions pour votre inscription et vous transmettons les détails de l'organisation de cette activité.



Date : Lundi 19 décembre 2022

Lieu : Salle de Gym de Saint-Gilles – rue du Métal, 40 – 1060 Saint-Gilles

Organisateurs : La FRSEL Brabant, Mr Kevin NIEUWBORG (0474/975.446)

Encadrement : Les élèves de l'Athénée Royal André Thomas de Forest préparés par Mme Nadia BOUKOUB

Accueil et répartition des écoles		
de 9h10 à 10h40	de 10h45 à 12h15	de 13h15 à 14h45
<i>Ecole Les Tourterelles P8, Anderlecht</i> M3: 32 + P1: 32 = 64	<i>Ecole Notre-Dame de la Consolation, Uccle</i> P1/P2 = 60	<i>Institut St-Jean Baptiste de la Salle, St-Gilles</i> M3 = 40
<i>Ecole La Sagesse Philomène, St-Josse</i> M3 = 35	<i>Institut St-Louis II Cardinal, Bruxelles</i> M3: 13 + P1: 26 = 39	<i>Ecole Ste-Marie, Anderlecht</i> P1 = 48
Total : 99 participants	Total : 99 participants	Total : 88 participants

Déroulement : Merci de veiller à ce que les enfants soient en tenue sportive (sandales de gymnastique, t-shirt, short ou jogging). A leur arrivée dans la salle, les enfants sont répartis en différents groupes. Une tournante est instaurée pour permettre à chacun de participer à tous les ateliers proposés. La présence d'un ou des professeurs de chaque école est vivement conseillée durant toute la durée des activités. Leur collaboration pourrait être sollicitée pour accompagner un des groupes ou pour assister leurs élèves en cas de besoin. En fin d'activité, chaque enfant recevra une collation.

Paiement : Le prix est de **2,00 €** par enfant. Vous êtes invité à effectuer le **paiement par virement bancaire** au numéro situé en bas de page.

Attention : En cas de désistement, un délai est accordé afin d'éviter tout désagrément. Le délai débute dès la réception du programme, et ce, jusqu'à 3 jours ouvrés avant l'activité. Pour nous avertir, veuillez nous contacter soit par mail à l'adresse : kevin.nieuwborg@brabant-frsel.be; soit par sms au 0473/95.77.60. Passé ce délai, aucun montant ne sera remboursé afin de couvrir les frais liés à l'activité. De plus, sans paiement de votre part endéans les 15 jours ouvrables après l'activité (hors congés scolaires), la FRSEL sera dans l'obligation de ne pas accepter la prochaine inscription de votre école. Merci de votre compréhension.